

AVIS

Conformément à l'article 25/4 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, le Collège de police de la Zone de police Bernissart-Péruwelz porte à la connaissance de la population que le Conseil de police se réunira **le 17 mai 2019 à 18h00** en la salle du Pavillon du Parc située à 7600 PERUWELZ, Espace Eugène Sarot. L'ordre du jour de cette séance est fixé comme suit :

Ordre du jour fixé par le Collège de police en sa séance du 07 mai 2019

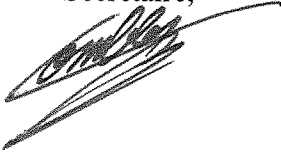
Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente – Décision
2. Arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 26 avril 2019 approuvant la modification du cadre du personnel CALOG – Communication
3. Arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 16 avril 2019 approuvant le budget 2019 – Communication
4. Arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 16 avril 2019 n'approuvant pas la modification budgétaire n°1/2019 - Communication
5. Recours devant le Ministre de l'Intérieur à l'encontre de l'arrêté du gouverneur de la province du Hainaut du 16 avril 2019 n'approuvant pas la modification budgétaire n°1/2019 – Décision
6. Renting de photocopieurs multifonctions – marché public – Approbation des conditions, du mode de passation et des firmes à consulter – Décision
7. Adhésion à l'accord-cadre de la Zone de police d'Anvers en matière de sécurité – Décision
8. Mobilité 2019/03 - Déclaration de vacance d'emploi pour deux inspecteurs au service Intervention – Décision
9. Mobilité 2019/03 – Déclaration de vacance d'emploi pour un CALOG niveau B consultant ICT – Décision

10. Mobilité 2019/03 – Déclaration de vacance d’emploi pour un CALOG niveau B
comptable – Décision

Pour le Collège de police,

Pour le Chef de zone,
Ph. DURIEUX,
Sur délégation,
G. COMBLEZ,
Secrétaire,



Le Président,
V. PALERMO

